



Par **Rudi Fievet**,  
 fiscaliste, Auditis,  
 membre d'Absolute

# Décarbonation : les recettes de la TVA ne sont pas illimitées !

**Dans son rapport sur « la TVA, un impôt à recentrer sur son objectif de rendement pour les finances publiques », rendu en février 2023, le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), organe consultatif placé auprès de la Cour des comptes et éclairant le Premier ministre, donne deux pistes de réflexion.**

L'évolution du contexte géopolitique et l'état des finances publiques imposeraient de replacer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au cœur des recettes de l'Etat. Non que cet impôt ait été détrôné par une autre imposition plus efficace, la TVA représentant toujours environ la moitié des ressources fiscales, mais plusieurs éléments viennent désormais parasiter l'atteinte de cet objectif.

## 1. Un objectif de rendement quelque peu perdu de vue

En premier lieu, le collège d'experts s'oppose à l'affectation croissante de la TVA collectée au profit des collectivités territoriales et de la Sécurité sociale.

### 1.1. Les taux réduits sont peu efficaces

En second lieu, la multiplicité des taux réduits de TVA entraîne naturellement un manque à gagner en contrepartie de l'orientation des comportements que le gouvernement estime vertueux. Ce manque à gagner de 47 milliards d'euros en 2021 représente le quart du rendement de l'impôt. L'efficacité de ces taux réduits, source de complexité pour les opérateurs économiques et les contribuables – le taux applicable aux pergolas étant l'un des nombreux exemples récents –, ne ferait l'objet d'aucun suivi, d'aucune évaluation. Le retour au taux normal est plus qu'exceptionnel. Cela revient donc à obérer le budget de l'Etat ad vitam aeternam.

### 1.2. La lutte contre la fraude devrait porter ses fruits

Alors que l'administration estime avoir canalisé la fraude dite carrousel, c'est désormais la numérisation de l'économie qui fait craindre à Bercy une évaporation de recettes fiscales. Diverses mesures sont déjà à l'œuvre. Un paquet européen relatif à la TVA sur l'e-commerce est entré en vigueur dès juillet 2021, avec toujours le principe de taxation au lieu de consommation et diverses obligations déclaratives, notamment à l'égard des plateformes ou « market places ». Dans un proche avenir, la généralisation de la facturation électronique devrait également sécuriser les flux. La Commission européenne a présenté son paquet TVA à l'ère du numérique en décembre dernier, et le

gouvernement a pour sa part annoncé son plan de lutte contre les fraudes sociale, fiscale et douanière. Ces éléments, couplés à l'extension des pouvoirs et des instruments à la disposition de l'administration fiscale, à l'instar de la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP), devraient maximiser les redressements de TVA.

Maintenir le rendement de la TVA, voire l'accroître, permettrait au gouvernement de se donner les moyens de ses ambitions, alors que les appels aux coups de pouce de l'Etat se multiplient dans un contexte socio-économique dégradé, en particulier au soutien de la décarbonation à long terme de l'économie française.

## 2. L'impérative refonte de la fiscalité énergétique

Le CPO constate que l'Europe a massivement eu recours à la baisse générale de la TVA sur les prix de l'énergie, dans le cadre de la flambée des cours causée par la guerre en Ukraine. La baisse de TVA en Allemagne pour tenter de relancer l'économie au moment de la crise sanitaire aurait eu, sur la base d'études empiriques, un coût élevé pour des effets limités.

La France, quant à elle, a eu recours à d'autres systèmes tels que le bouclier tarifaire ou les chèques ciblés. Le rapport général et les cinq rapports particuliers annexés valident ce choix et considèrent que la baisse générale aurait été moins efficace et plus coûteuse pour les finances publiques.

Le CPO applique sa logique de redistribution des recettes de la TVA au présent contexte de choc énergétique et d'inflation forte. Il avance ainsi la nécessité d'une réflexion générale sur la fiscalité énergétique. Préférer les accises à la TVA en guise d'incitations des consommateurs, intégrer systématiquement la dimension environnementale dans l'évaluation de la mesure fiscale, mettre en cohérence la TVA, les accises et les objectifs environnementaux nationaux, supprimer les taux réduits inefficaces quitte à mettre en place un substitut plus efficace... sont autant de préconisations adressées au sommet de l'Etat.

Force est de constater que ce rapport du CPO est décidément bien actuel, au regard des réformes et des plans annoncés dernièrement par le Gouvernement. ■

